

05.11.2010 - 15:10 Uhr

Des salaires décents - des rentes suffisantes ! Le 14 juin 2011 sera une journée nationale pour plus d'égalité entre femmes et hommes

Bern (ots) -

Les 225 congressistes avec droit de vote qui, en adoptant quatre textes d'orientation et une bonne douzaine de résolutions ainsi qu'en se prononçant sur une quarantaine de propositions, ont posé les jalons de l'action syndicale des quatre années à venir, ont décidé que le 14 juin 2011 serait une journée d'action nationale intitulée « Femmes en mouvement. L'égalité absolu-ment ! ». Ils ont également mis la dernière touche à un document sur la formation. Auparavant, ils avaient instamment demandé au conseiller fédéral Didier Burkhalter de s'engager pour un État social fort.

Le social pour commencer

Dans son allocution d'ouverture, le président de l'USS, Paul Rechsteiner, a fustigé les partis de droite parce qu'ils refusent d'analyser sur le fond le scandale financier (UBS) et la crise qui en a découlé. Contre pareille passivité et contre un démantèlement social constamment en point de mire, il faut maintenant précisément appliquer la politique que reflète le slogan de ce congrès : « Des bons salaires - des rentes suffisantes ! ».

Le conseiller fédéral Didier Burkhalter a présenté aux congressistes un tour d'horizon de la poli-tique sociale du gouvernement. Sachant que, sur la plupart des différents thèmes abordés, les syndicats ont un avis différent, il plaida pour un dialogue correct. Les congressistes ont toutefois adopté une résolution intitulée « Pour un État social fort » qui demande : une hausse des rentes AVS, la fin des courbettes faites aux assurances privées au sujet de l'assurance-accidents, le renoncement à la politique d'austérité prévue pour l'AI et la fin de la privatisation rampante de la SUVA.

Mieux pouvoir concilier travail et famille - réduire le temps de travail

À l'unanimité, les congressistes ont adopté un document demandant que chacune et chacun puisse « Concilier l'horaire de travail avec la famille, les loisirs et la santé ». La réduction du temps de travail (RTT) doit permettre de résoudre un casse-tête qui se pose presque uniquement aux femmes, à savoir : devoir choisir entre travail rémunéré et obligations familiales. Mais, grâce à des horaires réduits, les hommes peuvent aussi se consacrer de manière plus intense à leurs obligations familiales. Les syndicats de l'USS doivent donner la priorité, lors des négociations collectives, à une RTT ainsi motivée. Le document demande également une RTT pour des tâches d'assistance, le droit à prendre congé pour un(e) proche (aussi les parents) nécessitant des soins prodigués sur la durée, des horaires prévisibles et fiables, un congé de maternité prolongé (de 14 à 18 semaines) ainsi qu'un congé de paternité de 8 semaines. Pour atteindre ces objectifs, les syndicats emprunteront aussi bien la

voie légale que celles des conventions collectives de travail.

Le 14 juin 2011 : FEMMES EN MOUVEMENT. L'ÉGALITÉ ABSOLUMENT !

Étant donné que l'année 2011, sera une année de commémorations importantes pour l'égalité des sexes, que le partage entre femmes et hommes du travail professionnel rémunéré et des tâches d'assistance non rémunérées ne progresse que trop lentement, que l'égalité des salaires enregistre même certains reculs aujourd'hui, les congressistes ont décidé à l'unanimité d'organiser, le 14 juin 2011 (20 ans après la Grève des femmes), une journée d'action placée sous le slogan « Femmes en mouvement. L'égalité absolument ! ». Il est prévu que des actions aient lieu dans tout le pays, sur le lieu de travail, dans les quartiers et sur la place publique. Ce jour, les syndicats - et pas uniquement leurs commissions féminines -, regroupés au sein d'une vaste alliance, impulseront un nouvel élan à l'égalité entre femmes et hommes ; pour ce faire, ils s'engageront activement dans la préparation de cet événement médiatique.

Les défis de la politique de formation

Le texte d'orientation sur les défis de la formation, qui a aussi été débattu aujourd'hui, demande la suppression des inégalités sociales que l'école reproduit aussi aujourd'hui. C'est pourquoi il faut investir plus dans la formation. Ces investissements devront profiter directement aux enseignant(e)s. Concrètement, il faut diminuer le nombre de périodes d'enseignement obligatoires et relever les salaires des enseignant(e)s. En outre, l'USS veut supprimer la sélection précoce qui a lieu durant la scolarité obligatoire.

Ce document demande également la création d'un droit pour toutes et tous les jeunes à une formation postobligatoire de qualité suffisante et, pour tous les travailleurs et toutes les travail-leuses, l'accès à la formation continue. La reconnaissance des aptitudes acquises dans la pra-tique est, elle aussi, nécessaire. L'USS demande encore la création d'un droit à un bilan de compétence tous les cinq ans, cinq jours de congé de formation continue payés par an, de nouvelles offres pour les analphabètes fonctionnels ainsi que le lancement d'une offensive linguistique en faveur des migrant(e)s.

Contact:

Peter Lauener (079 650 12 34), responsable de l'information et porte-parole de l'USS, et

Ewald Ackermann (079 660 36 14) service de l'information de l'USS, se tiennent à votre dispo-sition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100613560> abgerufen werden.